

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DOSSIER TECHNIQUE D'ASSAINISSEMENT AUTONOME POUR L'INSTRUCTION DU PERMIS DE CONSTRUIRE OU DE REHABILITATION

Le contrôle de conception des dispositifs d'assainissement non collectif est exercé par la Communauté de Communes Rhône Crussol sur présentation par le demandeur, d'un projet de filière d'assainissement (prétraitement, épuration et évacuation) adapté aux caractéristiques du sol, du site, et de la construction.

Il est donc demandé au pétitionnaire, afin que le service d'assainissement puisse instruire le dossier, les pièces suivantes :

- Le présent dossier technique dûment complété,
- Un plan de situation au 1/2500^{ième},
- Un plan de masse avec une échelle comprise entre 1/50^{ième} et 1/500^{ième} indiquant la position de l'immeuble assaini et celle des limites de propriété, l'emplacement de chaque ouvrage de l'installation (prétraitement, dispositif d'épuration...), ainsi que les caractéristiques de la parcelle (pente, côte topographique, inondabilité, cours d'eau, puits, etc...),
- **La réalisation d'une étude de sol à la parcelle est fortement conseillée.** Ceci afin de déterminer le dispositif d'assainissement non collectif le mieux adapté au terrain.

DEMANDEUR

Ne rien inscrire : N° du permis de construire :

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone:.....

Adresse du lieu de réalisation :

N° cadastrale(s) : section : parcelle : Superficie du terrain : m²**CARACTÉRISTIQUES DES LOCAUX**

- Type de bâtiment : Neuf Existant
- Villa ou maison individuelle : nombres de pièces principales
Nombres de chambres.....
- Bâtiment comportant plusieurs logements : nombre de logements
Nombre total de pièces principales
- Autre type de bâtiment : nature.....
Nombre d'usagers.....

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

- Présence de points d'eau à moins de 35 m du dispositif de traitement : oui non
- Si oui, préciser: forage puits source autres :
- Utilisation de ces eaux : eau potable arrosage autres :
- Présence d'un exutoire : oui non Si oui, préciser :

DONNEES PEDOLOGIQUES ET TOPOGRAPHIQUES DE LA PARCELLE :

- Nature du sol : (ex. : sol à dominante argileuse)
- Perméabilité du sol (en mm/h) : 500 à 50 50 à 30 30 à 15 < à 15 > à 500
- Pente du terrain : 0 à 5 % 5 à 10 % > 10 %
- Niveau de remontée maximale de la nappe : > à 1,5 m 1,5 à 1 m < à 1 m (profondeur par rapport au terrain naturel)
- Profondeur du substratum : > à 2 m 2 à 1,5 m < à 1,5 m
- Nature du substratum : Le substratum est imperméable : non oui
Le substratum est trop perméable : non oui

La réalisation d'une étude à la parcelle est fortement conseillée. Ceci afin de déterminer de manière précise le dispositif d'assainissement non collectif le mieux adapté au terrain.

CONCLUSION DES DONNEES PEDOLOGIQUES ET TOPOGRAPHIQUES DE LA PARCELLE :Terrain apte à recevoir les effluents traités par la filière prévue : OUI NON

POSTE DE RELEVAGE

Dispositif de relevage des eaux :

oui non

Nature du dispositif :

Nombre de pompes :

Hauteur à relever :

CARACTERISTIQUES DU PRETRAITEMENT

Dispositif de prétraitement : (cocher les cases)

	<u>Volume</u>	<u>Type de matériaux (béton, PEHD...)</u>
<input type="checkbox"/> bac à graisse :m ³
<input type="checkbox"/> fosse toutes eaux :m ³
<input type="checkbox"/> préfiltre :m ³
	<input type="checkbox"/> intégré à la fosse toutes eaux	<input type="checkbox"/> séparé
<input type="checkbox"/> Autres :		

Distance de canalisation entre la sortie de l'habitation et la fosse toutes eaux : < à 10 m > à 10 m

CARACTERISTIQUES DU TRAITEMENT

Dispositif d'épuration : (cocher les cases)

- Tranchées d'infiltration à faible profondeur :ml - Nombres de tranchées.....
- Tranchées d'infiltration en terrain en pente :ml - Nombres de tranchées.....
- Lit d'épandage à faible profondeurm²
- Filtre à sable vertical non drainém²
- Filtre à sable vertical drainém²
- Tertre d'infiltration non drainé : au sommet.....m², à la base.....m²
- Autre dispositif agréé dans le cadre de l'arrêté du 7/09/2009 :
.....

Nature du rejet dans le cas d'un dispositif drainé : Fournir le courrier d'accord du propriétaire du point de rejet.

- Milieu hydraulique superficiel
Préciser (exemple : cours d'eau, fossé...) :
- Autre :

Distance du dispositif de traitement :

- avec la limite de propriété : > à 3 m < à 3 m
Si terrain pentu : > à 10 m < à 10 m
- avec des arbres : > à 3 m < à 3 m
- avec les habitations : > à 5 m < à 5 m

Le dossier technique d'assainissement autonome est un engagement du pétitionnaire.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de nous transmettre le dossier technique assainissement autonome du permis de construire ou de la réhabilitation dûment complété et signé pour que nous puissions faire l'instruction et suivre la construction de votre installation.

Fait àle.....Signature

Avis technique proposé par le contrôleur

- Avis favorable Avis favorable avec réserves Avis défavorable

OBSERVATIONS / RESERVES DU CONTROLEUR :

.....
.....
.....
.....
.....

Fait àle.....

Signature

DECISION DE LA CCRC

- Avis favorable
 Avis favorable avec réserves
 Avis défavorable

OBSERVATIONS :

.....
.....
.....

Fait àle.....

Le Président

**IMPORTANT LE PETITIONNAIRE S'ENGAGE A RETOURNER LE COUPON
DETACHABLE 8 JOURS AVANT REMBLAIEMENT A :
VEOLIA EAU 2 RUE PAUL LANGEVIN 07130 SAINT PERAY**

- **Condition obligatoire pour l'obtention de la conformité de l'installation.**
- En cas d'acceptation par le service d'assainissement de la CCRC du dispositif ci avant décrit, le pétitionnaire s'engage à informer Véolia EAU Saint Péray, dans un délai de huit jours, avant remblaiement du dispositif d'assainissement non collectif, afin que le service d'assainissement de la Communauté de Communes puisse délivrer la conformité de l'installation.
- Le pétitionnaire se porte garant, sous sa responsabilité, que l'installation sera établie dans son intégralité, conformément au projet tel qu'il aura été accepté, et conformément à la réglementation en vigueur et selon les règles de l'art de la norme XP DTU 64.1 de mars 2007.
- **L'installation sera visible en tranchée ouverte à partir du :**

Fait àle.....Signature

Nom et Prénom du demandeur :

Téléphone:.....

Adresse du lieu de réalisation :

.....

**IMPORTANT LE PETITIONNAIRE S'ENGAGE A RETOURNER LE COUPON
DETACHABLE 8 JOURS AVANT REMBLAIEMENT A :
VEOLIA EAU 2 RUE PAUL LANGEVIN 07130 SAINT PERAY**

- **Condition obligatoire pour l'obtention de la conformité de l'installation.**
- En cas d'acceptation par le service d'assainissement de la CCRC du dispositif ci avant décrit, le pétitionnaire s'engage à informer Véolia EAU Saint Péray, dans un délai de huit jours, avant remblaiement du dispositif d'assainissement non collectif, afin que le service d'assainissement de la Communauté de Communes puisse délivrer la conformité de l'installation.
- Le pétitionnaire se porte garant, sous sa responsabilité, que l'installation sera établie dans son intégralité, conformément au projet tel qu'il aura été accepté, et conformément à la réglementation en vigueur et selon les règles de l'art de la norme XP DTU 64.1 de mars 2007.
- **L'installation sera visible en tranchée ouverte à partir du :**

Fait àle.....Signature

Nom et Prénom du demandeur :

Téléphone:.....

Adresse du lieu de réalisation :